

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 20/11/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à Patrick GINI,
Secrétaire de séance :	RAFFIN Christelle

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06/11/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

I. MODALITES CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. le Maire informe l'assemblée de l'obligation de la commune à mener une concertation avec le public pendant la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et à en définir les modalités.

Ainsi, afin que chacun puisse connaître l'avancement du projet et émettre son avis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose :

- L'organisation de réunions publiques,
- L'organisation d'ateliers thématiques au cours desquels les personnes directement concernées seront invitées,
- La mise en ligne sur le site Internet des comptes-rendus du suivi de l'étude et l'enregistrement des réactions,
- La mise à disposition en mairie d'une boîte à idées,
- La présentation des travaux aux élus des communes voisines.

Une réunion publique de présentation générale sera programmée dans un premier temps.

II. CHOIX ENTREPRISE POUR AMENAGEMENT PARKING POSTE

M. Patrick GINI rappelle que 4 entreprises ont été consultées pour l'aménagement du parking de la Poste. Après étude des devis et des options supplémentaires proposées par la Sté S.J.E, à savoir 35 mètres linéaires de bordures T2 et d'une imprégnation bicouche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir cette entreprise qui est la moins disante hors options. En outre les options proposées sont jugées pertinentes et il a décidé de retenir la proposition globale pour un montant de 20 369.08€ TTC. M. le Maire est mandaté pour signer

tous documents relatifs à cette affaire et est autorisé à solliciter une subvention ADCJ ou Amende de Police selon la mesure la plus appropriée.

III. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2008

A) SECTION FONCTIONNEMENT

M. le Maire fait part des diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif. Il est rappelé la délibération du 06/11/2008 décidant de l'embauche de Melle REGAD en qualité d'Ingénieur pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, il est nécessaire de répartir les charges salariales aux comptes appropriés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 4910€
- Compte 6413 D: (Personnel non titulaire) + 3100€
- Compte 6451 D: (Cot URSSAF) + 1275€
- Compte 6453 D: (Cot caisses retraites) + 215€
- Compte 6454 D: (Cot ASSEDIC) + 245€
- Compte 6336 D: (Cot CNG CG) + 75€

D'autre part, une revalorisation des indemnités des élus conformément à circulaire préfectorale n° 120 du 30/10/2008 doit être enregistrée ainsi qu'une régularisation sur les versements du 1^{er} trimestre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 2608€
- Compte 6531 D: (Indemnités élus) +2533€
- Compte 6533 D: (Cot retraite) + 75€

Vu la délibération du 06/11/2008 décidant de porter la somme de 20 000€ au compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement) et considérant des dépenses non prévues au moment du vote du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 4456€
- Compte 6122 D: (Crédit bail immobilier) + 612€
- Compte 6132 D: (Location Immobilière) + 1280€
- Compte 6156 D: (Maintenance) + 1007€
- Compte 61524 D: (Entretien bois et forêt) + 474€
- Compte 63512 D: (Taxes Foncières) + 562€
- Compte 6456 D: (FNC Supplément Familial) + 521€

Le total représente un montant de dépenses imprévues de fonctionnement de 11 974 €.

B) SECTION INVESTISSEMENT

M. le Maire indique que les travaux de réfection de l'auge du Manon s'élèvent à 5 340 €. La participation du Parc Naturel Régional étant de 70% du montant hors taxes des travaux, il reste 2216 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante:

DEPENSES

- Compte 2313 D: (Dépenses imprévues d'investissement) 5340€

RECETTES

- Compte 020 : R (Dépenses imprévues d'investissement) 2216€
- Compte 1325 R: (Groupement de collectivités PNR) 3124€

Par ailleurs, vu la décision d'aménager un parking avant d'engager des travaux sur le bâtiment de la Poste comme prévu au budget primitif, et considérant qu'il convient d'allouer la somme prévue au compte adéquat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

DEPENSES

- Compte 2152 D: (Installations de voirie) 30 000€

RECETTES

- Compte 020 : (Virement de la section de fonctionnement) 30 000€

IV. INTERVENTION SIDEC : RENFORCEMENT BASSE TENSION LE MANON

M. le Maire informe de la rencontre qui a eu lieu entre M. Jean-Louis MICHARD et M. JAY, chef du service énergies et réseaux électriques du SIDEC. Pour disposer d'une étude détaillée et d'une évaluation du coût du projet de renforcement basse tension au Manon avec enfouissement des lignes électriques, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère au préalable.

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'aide financière spécifique, dans le cadre des travaux mis en œuvre chaque année par le SIDEC du JURA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et autorise M. le Maire à signer tous documents à cette affaire.

V. CONNECTIC 39 : DECISION FINALE

M. le Maire fait part du courrier de la Sté ALTITUDE Infrastructure en date du 14/11/08 qui s'engage à remettre en état la chaussée « Chemin de la Curtine » dégradée par la pose du compteur EDF au cas où le sous-traitant ne le ferait pas.

Par ailleurs, M. le Maire souhaite qu'une décision finale soit prise pour le projet d'installation d'une station de rebond au lieudit « Le Dîme » dans le cadre de l'implantation du réseau de communication à haut-débit par le Conseil Général.

Certains membres du Conseil Municipal pensent que, compte-tenu des doutes subsistant par rapport aux émissions d'ondes, il serait souhaitable de développer la mise en place de la fibre optique au plus près des usagers et éviter l'installation de ce type de station.

Enfin, ce projet n'apportera pas d'amélioration en termes de couverture pour les usagers fournir d'apport supplémentaire aux usagers, notamment aux abonnés non éligibles ADSL.

Afin d'entériner la décision du Conseil Municipal, M. le Maire propose un vote à bulletin secret.

Le dépouillement des 15 bulletins laisse apparaître le résultat suivant : 6 « contre », 5 « pour », 2 blancs et 2 nuls.

Le Conseil Municipal, à la majorité n'est pas favorable à la poursuite de l'installation.

VI. SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES DU HAUT-JURA : ADHESION COMMUNE DE VIRY

M. le Maire fait part du courrier du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura en date du 04/11/2008 informant que le Conseil Syndical réuni le 23 octobre 2008 a accepté la demande d'adhésion de la Commune de Viry à compter du 01/01/2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette adhésion.

Cependant, un courrier du Syndicat Mixte en date du 21/11/2008 vient invalider cette décision, la délibération de la Commune de Viry étant postérieure à celle du S.M.A.D.A.H.J.

Le Conseil Syndical se réunira donc à nouveau pour confirmer l'adhésion de la Commune de Viry.

VII. RAPPORT ANNUEL SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée, fait un exposé détaillé du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable
7 communes sont desservies pour une population de 6 533 habitants : Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Molunes, Prémanson, Les Rousses, Septmoncel.

Quelques données chiffrées 2007 par rapport à 2006 :

- Le prix de l'abonnement annuel est stable = 52.36 € pour la part de la collectivité
- Le prix du m3 TTC d'eau a augmenté de 21.03 % suite à la mise en place d'une redevance de lutte contre la pollution. Il est passé de 1.752 € en 2006 à 2.12 € en 2007.
- Le volume d'eau prélevé dans le Lac des Rousses a été de 924 127 m3 en 2007, en augmentation de 6.07 % par rapport à 2006.
- Les ventes en gros d'eau hors des communes du Syndicat (Ecartis de St-Claude, Bellefontaine, St-Cergues, Morez, La Faucille, Gex, Mijoux) ont été de 82 227 m3 en 2007 contre 103 169 m3 en 2006.
- Le nombre de clients depuis 2001 augmente régulièrement avec la répartition suivante en 2007 : 4116 domestiques, 50 municipaux, et 11 industriels.
- Septmoncel (649 habitants) représente 462 clients sur 4177 au total, soit 11 % ; 445 domestiques, 9 municipaux et 8 industriels.
- La consommation unitaire moyenne par compteur est en diminution de 1.55 % par rapport à 2006.
- Le linéaire de canalisation est de 232,389 km de canalisations.
- L'indice linéaire de perte est très élevé à savoir 3.68 m3/km/jour.
- Le rendement du réseau est par conséquent de 57,32 %, soit 42.68% de perte au cours de l'acheminement.
- L'eau est de bonne qualité bactériologique selon les conclusions de la DDASS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2007 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses souligne une erreur manifeste de calcul dans la simulation de tarification pour une consommation de 120m3.

Un exemplaire de ce rapport est en libre consultation à la Mairie.

VIII. ASSOCIATIONS EDUCATIVES COMPLEMENTAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 30/10/2008 des Associations Complémentaires de l'Enseignement Public informant de la mise en péril de leurs activités d'actions éducatives et sollicitant la collectivité pour un soutien.

La décision du Ministre de l'Education Nationale en date du 06/10/2008 est de supprimer 25 % des dotations dans le cadre des Conventions Pluriannuelles sur Objectifs dès 2008.

Il a également été décidé de ne pas reconduire dès le 1^{er} septembre 2009, la subvention de compensation financière des emplois d'enseignants mis à disposition. Ces mesures représentent en moyenne une réduction de 70% des moyens qui étaient jusqu'alors attribués.

Dans le Jura, 650 personnes sont salariées par ces associations et 65 000 bénéficient de leurs actions.

Les conséquences de ces restrictions risquent d'aboutir à la disparition des Centres de Vacances pour enfants et adolescents, des classes de découverte, des spectacles pour jeune public (Réseau Côté Cour), des coopératives scolaires, d'accueils de loisirs, d'éducation par le sport (USEP), d'accompagnement social des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de soutenir l'action des dites associations et souhaite que M. Le Ministre de L'Education Nationale prenne en considération leur requête.

IX. REFORME DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

M. le Maire fait part du courrier de la Direction Territoriale de Franche-Comté de l'Office National des Forêts en date du 17/10/2008 informant des orientations arrêtées lors de son Conseil d'Administration du 25/09/2008.

Le contrat d'objectifs signé en 2006 pour la période 2007-2011 est confirmé par l'Etat mais il est demandé un effort de rationalisation et d'efficacité. Dans ce cadre, une mutualisation des services est envisagée et dès le début de 2009, une fusion des deux Agences de Besançon et Pontarlier. Néanmoins, il restera un agent patrimonial interlocuteur pour chaque commune.

M. le Maire donne ensuite lecture du courrier de l'Intersyndicale reçu le 13/11/2008 souhaitant alerter les communes forestières Franc-Comtoises sur les conséquences des réformes en préparation à l'ONF.

Il est à noter, entre autres, diverses mesures dont la suppression de 1,5 % des effectifs tous les ans, les reclassements de personnel, les fusions d'agences et fermetures de sites, une diminution de 25 postes pour la Franche-Comté sur 3 ans, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite depuis 1986.

Avec un effectif de forestiers passant de 11 000 en 1986 à 6 500 actuellement, l'Intersyndicale s'interroge sur les moyens d'assurer une gestion durable des forêts, et sollicite le soutien des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considère que les mesures envisagées ne permettent pas de garantir une qualité de service à l'avenir et partage les inquiétudes des personnels quant aux menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'ONF sur nos forêts communales.

X. COURRIERS DIVERS

A) AFFAIRES SCOLAIRES

M. le Maire fait part du courrier de remerciement en date du 03/11/2008 de Mme Nelly VAUFREY, adjointe à l'Education à la Mairie de St-Claude, pour la prise en charge des frais de scolarisation d'un enfant en section aménagée.

B) MAIRIE DE LAJOUX

M. le Maire donne lecture du courrier du Maire de Lajoux en date du 28/10/2008 sollicitant auprès du Conseil Général du Jura un salage régulier de la RD 292 E3 (carrefours « Le Versoix » - « Neige et Plein Air ». Cette portion de route intercalée entre deux tronçons salés rend la circulation dangereuse dans ce secteur et il serait souhaitable d'y prolonger le salage.

Le Conseil Municipal et le Conseiller Général sont solidaires de la demande de M. le Maire de Lajoux.

C) COMITE DEPARTEMENTAL DE MAINTIEN DE TOUS LES SERVICES HOSPITALIERS

M. Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la pétition lancée par le Comité Départemental en faveur du maintien des différents services hospitaliers dans le Jura.
Le Conseil Municipal apporte son soutien à ladite pétition.

D) P.N.R. CHARTE PAYSAGERE

M. le Maire donne lecture du courrier du Parc Naturel Régional en date du 23/10/2008 indiquant le bilan technique et financier de l'opération de dégagements paysagers au Chapeau de Gendarme. Le coût total des travaux réalisés s'élève à 2 997,32 €, la participation de la commune de Septmoncel est de 20 %, soit 599.46 €.

E) COURRIER DE MME GEORGETTE GROSSIORD

M. le Maire fait part du courrier de Mme Georgette GROSSIORD qui fait état de problèmes d'inondations dans le garage situé Sur l'Étain, en raison d'un fort ruissellement d'eau provenant des terrains en surplomb.

Dans un premier temps, M. le Maire a fait intervenir les Sapeurs Pompiers de Septmoncel pour vérifier le bon fonctionnement de la canalisation existante. Ils ont constaté l'écoulement des eaux provenant des sources de propriétés voisines.

Considérant le classement récent de la voirie du lotissement des Rochettes, M. le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'engager le tractopelle pour détourner l'eau et d'étudier la question avec les riverains.

Le Conseil Municipal est favorable à remédier à ce problème au plus vite.

F) FANFARE DU HAUT-JURA

M. le Maire et Mme Sylvie MICHAUD, Présidente du Comité des Fêtes, ont adressé un courrier conjointement au Président de la Fanfare du Haut-Jura concernant le devenir de la Salle de Musique.

Un financement conjoint entre la commune et les associations pourrait être envisagé pour permettre une réfection de la Salle de Musique. Si la Fanfare du Haut-Jura donne son accord, des devis seront réalisés pour le changement des fenêtres, le rafraîchissement de la salle, la réfection de la cuisine et de l'entrée avec WC.

En contre-partie, de nouveaux modes de fonctionnement seraient à définir avec l'association concernant les possibilités d'usage et les frais de fonctionnement ultérieurs.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A) ACHAT JALONS

M. Le Maire indique qu'afin de baliser les poteaux incendie, un achat de 40 jalons a été réalisé auprès de la Société DJC de Lamoura pour un montant de 373.15 €, pris en charge par la commune.

B) DEMOLITION BATIMENT « LA FRATERNELLE »

M. le Maire fait un point de la situation des travaux de démolition du bâtiment de la Fraternelle. Vu l'état d'avancement des travaux, l'arrêté de circulation et de stationnement a été prolongé jusqu'au 05/12/2008.

Un article paraîtra dans la presse pour une communication sur le nouveau bâtiment.

C) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT ET DECORATION DE NOEL

Mme Sylvie MICHAUD dresse un compte-rendu de la réunion du 10/11/2008.

Il a été fait état de chaque point de fleurissement dans le village et une réflexion sera à mener sur la création de nouveaux points. Le nouveau système d'arrosage pourra être utilisé par les personnes en emploi d'été.

Un pot de remerciement pour les bénévoles, conjointement à ceux de la bibliothèque, est organisé le mercredi 3 décembre à 17h00 à la salle du Club Paix et Joie au Presbytère.

S'agissant des décorations de Noël, les volontaires intéressés à installer un sapin à proximité de leur habitation, peuvent retirer une guirlande qui est à leur disposition en mairie. Le sapin pourra être enlevé gratuitement lors de la vente organisée par l'Entente Sportive le samedi 13 décembre.

D) TENUE BUREAU DE VOTE ELECTIONS PRUD'HOMALES DU 03/12/2008

M. le Maire demande à ce que les élus puissent assurer une permanence pour les élections prud'homales qui se dérouleront le mercredi 3 décembre 2008 de 8h00 à 18h00.

Un tableau de tenue de bureau a été rempli par les membres du Conseil Municipal.

Deux assesseurs sont inscrits par tranche horaire de deux heures.

E) EXPOSITION DE NOEL

M. le Maire informe que M. Rémi CHEVASSUS-A-LA-BARBE s'est porté candidat pour exposer ses photos à la Mairie pendant les vacances de Noël.

Le vernissage est prévu le jeudi 18 décembre à 18h00.

F) CONVENTION ECOLE-COMMUNE-ENTENTE SPORTIVE

M. le Maire signale la mise en place d'une activité sportive (renforcement musculaire) par Melle Perrine BLANC, membre de l'Entente Sportive, le mercredi de 20h00 à 21h30 dans le préau de l'école.

Il convient de modifier en conséquence la convention passée entre l'école, la commune et l'Entente Sportive. De plus, il est demandé d'ajouter une clause interdisant l'introduction de boissons alcoolisées et de tabac dans les locaux.

G) DEMANDE DE M. CAGNE, BOUCHER A MIJOUX

M. Le Maire a reçu une proposition de M. CAGNE, boucher à Mijoux, qui souhaite effectuer une tournée à Septmoncel. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et souhaite que les modalités pratiques soient étudiées avec le demandeur.

H) ENTRETIEN PNR SENTIERS DE RANDONNEE

M. le Maire informe des différents contacts échangés dans le cadre du P.D.I.P.R. et souhaiterait modifier quelques tracés, certaines conventions n'ayant pas été signées.

Des ajouts de tracés seraient souhaités :

- entre le tracé existant du Rafour et Sous la Roche,
- entre la Magnine et la Tendue,
- éventuellement, entre le Chapy et le Frêne

Le Parc Naturel Régional est favorable à ces tracés.

Est à l'étude l'aménagement de 7 belvédères. Le Parc Naturel Régional a d'ores et déjà étudié les répercussions environnementales qui sont jugées sans conséquences.

I) LOGICIEL CADASTRAL

M. le Maire indique que le SIDEC a organisé une réunion de présentation du logiciel de cartographie qu'il propose aux communes et communautés de communes.

La question se pose sur le choix du logiciel : Maintien du logiciel SIRAP proposé par le Syndicat des Eaux ou solution du SIDEC.

M. Nicolas GINDRE propose que la communauté de communes paye l'adhésion et que chaque commune finance seulement la maintenance.

M. Jean-Christophe SAVOIE insiste sur le fait qu'il serait souhaitable que toutes les communes utilisent le même logiciel.

J) ENTENTE SPORTIVE

M. le Maire fait part de la demande de l'Entente Sportive sollicitant le déplacement du coffret électrique au centre de la piste à roulettes, ce qui faciliterait la mise en place d'installations nécessitant de l'électricité.

Une demande de devis sera établie.

K) VISITE SYDOM LONS

M. le Maire signale pour les élus intéressées qu'une visite du SYDOM à Lons est organisée le vendredi 22/11/2008.

L) RECENSEMENT

Mme Claudie PILLARD informe qu'elle a participé ce jour à la formation des coordonateurs communaux de recensement à Leschères.

L'installation du logiciel de recensement sera faite à la mairie le 15/12/08. La formation des agents recenseurs aura lieu le 05/01/2009. A partir de là, les agents pourront commencer à répertorier les logements. La collecte aura lieu du 15/01/09 au 14/02/09.

Séance levée à 23h30

Le Maire,

Affiché le 27/11/2008

Raphaël PERRIN